

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Wirtschaftspolitik
Schlagworte	Medienkonsum, Gesellschaftsrecht
Akteure	Dobler, Marcel (fdp/plr, SG) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, Medienkonsum, Gesellschaftsrecht, 2018 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

Abkürzungsverzeichnis

RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
SchKG	Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
DLT	Distributed Ledger Technology

CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
DLT	Distributed Ledger Technology

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Gesellschaftsrecht

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 03.05.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de maintenir la compétitivité de la place économique helvétique, Marcel Dobler (plr, SG) soumet une **adaptation du droit des faillites en adéquation avec la numérisation**. Il estime que la restitution des données informatiques en cas de faillite doit être réglée à l'article 242 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP). En effet, aucune base légale ne règle la restitution des données alors que les technologies de l'information envahissent notre économie. A l'unanimité, la commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a proposé de donner suite à l'initiative parlementaire.¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 15.04.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (CAJ-CE) a adopté l'initiative parlementaire Dobler (plr, SG). L'initiative vise une **adaptation du droit des faillites en adéquation avec la numérisation**. La CAJ-CN a désormais la charge de de la mise en application.

MOTION
DATUM: 27.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le commerce en ligne prend de plus en plus d'ampleur, Marcel Dobler (plr, SG) demande au Conseil fédéral de réviser l'article 82, al.1 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites (LP). En effet, la **mainlevée provisoire**, qui correspond à un jugement basé sur les pièces rendues dans le cadre d'une **procédure en poursuite pour dette ou faillite**, n'est convoquée qu'en cas d'existence d'une signature manuscrite ou électronique. Or, le commerce en ligne ne requière que rarement l'existence d'une trace signée. Par conséquent, selon la loi en vigueur, il devient compliqué de faire valoir certains droits du fournisseur pour des créances pourtant avérées. Le Conseil fédéral s'est montré favorable à l'acceptation de la motion. Il estime que la législation actuelle est confuse, et qu'une modernisation est nécessaire étant donné l'essor du commerce en ligne. Le débat a été reporté car la motion est combattue par Laurence Fehlmann Rielle (ps, GE).²

MOTION
DATUM: 04.03.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à l'essor du commerce en ligne, le parlementaire Dobler (plr, SG) a déposé une motion pour **réviser l'art.82, al.1 de la** loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites (LP). Bien que combattue par Laurence Fehlmann Rielle (ps, GE), la **motion** a été **adoptée par la chambre du peuple** par 123 voix contre 38 et 29 abstentions. Les partis politiques de droite et le groupe du Centre ont voté en faveur de la motion. La grande majorité des Verts se sont abstenus. Les parlementaires ont donc suivi le Conseil fédéral qui préconisait une adoption de la motion.³

MOTION
DATUM: 17.03.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (CAJ-CE) s'est penchée sur la proposition du parlementaire Dobler (plr, SG) de réviser l'art.82, al.1 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites (LP) afin de prendre en compte l'essor du commerce en ligne. Elle a proposé à sa chambre, par 10 voix contre 2 et 1 abstention, de rejeter la motion. La CAJ-CE estime que le droit en vigueur, en termes de **mainlevée provisoire**, a fait ses preuves. Une modification induirait un déséquilibre entre les parties du contrat. La **chambre des cantons** a suivi l'avis de sa commission. Elle a largement **rejeté la motion** par 35 voix contre 9.⁴

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 30.04.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) recommande de **classer l'initiative parlementaire** Dobler (plr, SG). En effet, la législation sur la technologie des registres électroniques distribués (TRD) (Ob. 19.074) répond à la volonté de l'initiative parlementaire de permettre la **restitution des données en cas de faillite**.

- 1) Communiqué de presse CAJ-CN
- 2) BO CN, 2019, p.1932
- 3) BO CN, 2020, pp.120
- 4) BO CE, 2021, pp.282 s.: Communiqué de presse CAJ-Ce du 23.02.2021; Rapport CAJ-CE 22.02.2021 (19.3448)